

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 1^{er} mai 2001 à 19 h 35, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Madame Carole Boisclair	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Dupont-Simard et Sylvie Duchesne, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre F. Mélançon	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Bertrand Rodrigue	Coordonnateur aux Services des ressources humaines

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une trentaine de membres du personnel de soutien œuvrant auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, monsieur le président Jean-Yves Laforest souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance et également, de façon particulière, à monsieur Bertrand Rodrigue qui est aussi félicité pour sa récente nomination au poste de directeur des Services des ressources humaines, laquelle sera effective au 1^{er} juin prochain.

Par la suite, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 407 0501 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0501-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.3 Entente relative à des affectations d'administrateurs.
- 4.4 Démission d'un cadre.
- 5.2 Suivi au congrès de l'Ajir.
- 5.3 Projet afférent à la surveillance du midi.

QUE l'article 5.1 « Inscriptions à l'assemblée générale et au congrès de la F.C.S.Q. » soit déplacé pour être considéré immédiatement avant l'article 17 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 408 0501 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 avril 2001, au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0501-02, soit adopté en apportant le modification suivante :

qu'en référence à la résolution 389 0401 soit ajouté le nom de madame Carole Boisclair dans la liste des personnes ayant voté contre la proposition.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur René Lang, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CSQ), prend la parole pour faire part aux commissaires de la situation et des conditions de travail auxquelles sont confrontés les membres du personnel de soutien œuvrant auprès de la clientèle en adaptation scolaire.

Président

Monsieur Lang fait alors lecture d'une lettre qui est déposée au conseil des commissaires. Dans cette lettre, il est notamment demandé aux commissaires de réévaluer les besoins en tenant compte du temps de préparation requis et de reconnaître que les heures allouées en « surveillance d'élèves » sont des heures travaillées comme technicien et technicienne en éducation spécialisée. Il est également souligné que, dans l'éventualité où la situation ne change pas, les personnes salariées concernées n'effectueront plus les heures de « surveillance » et cesseront de faire du bénévolat, et ce, à compter du 15 mai 2001.

Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que le conseil des commissaires reçoit la demande présentée et qu'une étude du dossier sera faite.

Madame Sylvie Galarneau fait ensuite part aux commissaires des difficultés professionnelles vécues par le personnel de soutien œuvrant en adaptation scolaire. Madame Galarneau réfère à une lettre transmise à la commission scolaire en 1999 dans laquelle elle signalait ses préoccupations.

Toujours en référence à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Dominique Meunier, technicien en éducation spécialisée prend la parole afin d'ajouter deux commentaires aux propos déjà émis. D'une part, monsieur Meunier se questionne à savoir si les commissaires ont vraiment entendu parler de leur situation, et ce, en raison des ententes qui existent à l'interne avec les directions d'école. Monsieur Meunier est d'avis que ces ententes peuvent être en leur défaveur dans la présente situation. D'autre part, monsieur Meunier mentionne que le 25 heures/semaine de travail équivaut au temps de classe seulement et que les entrées ou sorties, de même que la surveillance sont faites de façon bénévole.

Au terme de la période de questions réservée à l'assistance, les membres du personnel de soutien quittent la séance.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue invite le directeur général adjoint, monsieur Claude Rousseau, à présenter une recommandation quant au plan d'effectifs des directions d'école 2001-2002. Après avoir reçu les renseignements requis, une résolution est adoptée pour donner suite à cette recommandation.

Effectifs du
personnel cadre
des écoles pour
l'année scolaire
2001-2002

RÉSOLUTION 409 0501 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine les effectifs en personnel cadre des écoles suivant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT, suite aux consultations requises, que la direction générale a présenté un projet du plan d'effectifs des directions d'école pour l'année scolaire 2001-2002, conformément au plan de réorganisation des établissements adopté lors du conseil des commissaires du 17 avril 2001;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des directions d'école pour l'année scolaire 2001-2002, tel que consigné au document portant le numéro 0501-03.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent ensuite le calendrier scolaire 2001-2002 pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire, et ce, au terme des explications fournies par le directeur général adjoint, monsieur Claude Rousseau.

Adoption du
calendrier scolaire
2001-2002
primaire et
secondaire

RÉSOLUTION 410 0501 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le calendrier scolaire 2001-2002 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document numéro 0501-04.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soumet à l'acceptation des commissaires une entente relative à des affectations d'administrateurs. Monsieur Hogue réfère alors, en détail, au contenu de cette entente. La résolution ci-après décrite est adoptée sur ce dossier.

Entente avec
l'A.C.S.Q. dans le
cadre d'une
réorganisation
administrative

RÉSOLUTION 411 0501 : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'une réorganisation administrative, que des changements d'affectation, des abolitions et des créations de postes d'administrateurs sont requis;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie pour cette réorganisation administrative;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une telle entente avec l'A.C.S.Q., section Mauricie, datée du 26 mai 2001.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires acceptent la démission d'un cadre.

Président

Démission pour fin
de retraite de
Jacques
Guillemette,
directeur adjoint
de centre

RÉSOLUTION 412 0501 :

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Guillemette, directeur adjoint de centre, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2001;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jacques Guillemette, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 1^{er} octobre 2001;

QUE soit ici appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci et daté du 2 avril 2001.

Adopté unanimement

Comité de
sélection pour le
comblement de
postes de direction
et de direction
adjoint d'école et
de centre

RÉSOLUTION 413 0501 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 412 0501, que le conseil des commissaires a accepté la démission de monsieur Jacques Guillemette, directeur adjoint de centre;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande le comblement de ce poste et la formation d'un comité de sélection à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisé le comblement du poste laissé vacant par le départ à la retraite de monsieur Jacques Guillemette;

QU'aux fins de comblement de ce poste, il soit procédé à un affichage du poste et que la sélection soit effectuée parmi les personnes qui auront soumis leur candidature et qui sont participantes aux cohortes mises sur pied par la commission scolaire pour les fins de comblement de postes de direction et de direction adjointe d'école et de centre;

QUE soit formé un comité de sélection ayant mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires, lequel comité est composé des personnes suivantes :

Madame Nicole B.-Girard, commissaire
Monsieur Pierre Chénard, directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint
Monsieur Réjean St-Arnaud, directeur du Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Yves Tousignant fournit de l'information sur le congrès de l'Ajir tenu récemment à Mont-Laurier. Monsieur Tousignant souligne qu'il est ressorti de ce colloque, toute l'importance pour les jeunes de s'impliquer socialement et dans les divers conseils d'administration des organismes afin d'éviter l'exode des jeunes. Monsieur Tousignant s'enquiert si la commission scolaire a reçu des informations sur des cours ou de la formation qui seraient offerts aux jeunes sur cet aspect. Messieurs Claude Rousseau et Pierre F. Mélançon fournissent alors des renseignements concernant les programmes du MEQ.

Toujours en ce qui a trait aux sujets relatifs aux commissaires, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie D.-Simard réfère au projet des coûts afférents à la surveillance du midi. Madame Simard désire qu'il soit indiqué au procès-verbal la mention de son intervention sur ce dossier lors de la dernière séance notamment sur son questionnement à savoir si les coûts de surveillance du midi apporteraient une croissance des services de surveillance dans les écoles secondaires. De plus, madame Simard porte à l'attention des commissaires l'existence d'une résolution de la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie autorisant les écoles secondaires à charger une contribution volontaire de 10 \$/élève pour la surveillance du dîner. Madame Simard tient donc à apporter une nuance aux propos tenus à l'effet qu'il n'y a pas de coûts actuellement chargés pour la surveillance du midi dans les écoles secondaires.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. Les commissaires prennent alors connaissance de recommandations faites par monsieur Pierre F. Mélançon quant à des dérogations pour une entrée précoce à la maternelle pour 2001-2002. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Dérogation à l'âge
d'admission à
l'éducation
préscolaire en
2001-2002

RÉSOLUTION 414 0501 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que E.T. (TROE076096--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2001-2002.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire en 2001-2002

RÉSOLUTION 415 0501 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que A.G. (GAGA026096--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2001-2002.

Adopté unanimement

Dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire en 2001-2002

RÉSOLUTION 416 0501 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que J.B. (BARJ066096--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2001-2002.

Adopté unanimement

Non acceptation d'une dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire en 2001-2002

RÉSOLUTION 417 0501 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement aux jeunes ont présenté une recommandation de non-acceptation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE qu'il ne soit pas donné suite à la demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que G.T. (THIG011096--) soit admis à l'éducation préscolaire en 2001-2002.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, et en ce qui a trait aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose fournit de l'information sur le dossier de l'éveil à la lecture et à l'écriture. Monsieur Larose présente alors du matériel pédagogique.

Sur un autre sujet, monsieur le président Jean-Yves Laforest informe les commissaires d'une résolution adoptée par la F.C.S.Q. pour demander au MEQ que les commissions scolaires puissent offrir, dès septembre prochain, de nouveaux programmes d'études en formation professionnelle donnant accès à une attestation d'études professionnelles (A.E.P.).

En étant après cela aux sujets relatifs au Secrétariat général et aux Services de l'informatique, un projet de calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires est soumis pour l'année scolaire 2001-2002. Sur ce projet, monsieur le commissaire Yves Tousignant souligne ses appréhensions quant au nombre restreint de séances. Monsieur le président Jean-Yves Laforest suggère qu'il soit procédé à l'étude de ce dossier lors de la prochaine séance de travail des commissaires prévue pour le 8 mai prochain. Les commissaires retiennent cette suggestion.

Par la suite et après avoir reçu des renseignements du secrétaire général Me Serge Carpentier, une résolution est adoptée afin de demander au gouvernement du Québec une autorisation pour conclure une entente dans le cadre du programme « Collectivités ingénieuses ».

Demande
d'autorisation pour
la conclusion
d'une entente pour
les « Collectivités
ingénieuses »

RÉSOLUTION 418 0501 : CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme pour la mise en œuvre d'un projet de collectivités ingénieuses par le biais d'Industrie Canada;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement économique LaPrade Saint-Maurice inc a présenté un projet intitulé « Carrefour virtuel de la Mauricie » dans le cadre du programme « Collectivités ingénieuses »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a été invitée à être partenaire du projet et qu'elle a soumis un sous-projet intitulé « Site Web et utilisation d'Internet dans la gestion pédagogique des écoles », lequel sous-projet a été retenu;

CONSIDÉRANT, par suite, qu'une entente de partenariat est requise avec le Fonds de développement LaPrade Saint-Maurice inc. et Industrie Canada afin que la commission scolaire puisse bénéficier de subventions totalisant un montant de 121 550 \$ dans le cadre du programme précité;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. c.M-30), la commission scolaire ne peut, sans l'accord du gouvernement du Québec, négocier ou conclure une entente avec un ministère ou un organisme du Canada;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit présentée au gouvernement du Québec une demande d'autorisation afin que la Commission scolaire de l'Énergie puisse conclure une entente avec le Fonds de développement économique LaPrade Saint-Maurice inc. et Industrie Canada dans le cadre du projet Carrefour virtuel de la Mauricie.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources financières. Monsieur Claude Vincent est alors invité à présenter deux documents d'information portant d'une part, sur le projet de règles budgétaires 2001-2002 et, d'autre part, sur l'allocation intégrée aux allocations de base 2001-2002. Après avoir reçu ces informations, il est procédé au dépôt des documents.

Dépôt du projet de règles budgétaires 2001-2002 et de l'allocation intégrée aux allocations de base en 2001-2002

RÉSOLUTION 419 0501 : La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Duchesne PROPOSE que soient déposés

les documents suivants :

- Projet de règles budgétaires 2001-2002 document 0501-05
- Allocation intégrée aux allocations de base en 2001-2002 document 0501-06.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, monsieur Denis Émond soumet à l'acceptation des commissaires des modifications au plan d'effectifs 2001-2002 du personnel de soutien. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Plan d'effectifs du personnel de soutien pour 2001-2002

RÉSOLUTION 420 0501 : CONSIDÉRANT, par suite de l'analyse des besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2001-2002 et après consultation du Syndicat des employés de soutien, que les Services des ressources humaines recommandent des modifications au plan d'effectifs 2001-2002;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soient acceptées les modifications au plan d'effectifs 2001-2002 du personnel de soutien telles que ci-après décrites :

Abolition de postes :

- 1 poste d'agente de bureau classe principale
(35 heures/semaine, Direction générale)
- 1 poste d'agent de bureau, classe 1 à 35 heures/semaine,
(17,5 heures/semaine, école Jacques-Buteux à La Tuque)
(17,5 heures/semaine, école Marie-Médiatrice à La Tuque)

Président

Secrétaire

- 1 poste de secrétaire de gestion
(25 heures/semaine, Direction générale)
- 1 poste de secrétaire de gestion à 35 heures/semaine
(17,5 heures/semaine, Secrétariat général)
(17,5 heures/semaine, Services de l'informatique)
- 1 poste de secrétaire de gestion
(25 heures/semaine, Services de l'enseignement aux jeunes)
- 1 poste de secrétaire d'école
(35 heures/semaine, école des Vallons à Saint-Paulin)
- 1 poste de téléphoniste
(35 heures/semaine, Services des ressources humaines)

Ouverture de postes :

- 1 poste d'agente de bureau classe principale
(35 heures/semaine, école secondaire Paul-Le Jeune)
- 1 poste d'agent de bureau, classe I
(17,5 heures/semaine, école Jacques-Buteux à La Tuque)
(17,5 heures/semaine, école Centrale à La Tuque)
- 1 poste de secrétaire de gestion
(35 heures/semaine, Direction générale)
- 1 poste de secrétaire de gestion
(35 heures/semaine, Secrétariat général)
- 1 poste de secrétaire de gestion
(35 heures/semaine, Services de l'enseignement aux jeunes)
- 1 poste de secrétaire d'école à 35 heures/semaine)
(17,5 heures/semaine, école des Vallons à Saint-Paulin)
(17,5 heures/semaine, école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie)
- 1 poste de secrétaire
(35 heures/semaine, Services des ressources humaines)

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À ce moment-ci et référant à l'entente relative à l'affectation des administrateurs, monsieur Denis Émond tient à remercier le conseil des commissaires et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue pour avoir été à l'écoute de sa demande de changement d'affectation.

Monsieur Jean-Pierre Hogue souligne sa satisfaction quant au travail accompli par monsieur Denis Émond aux Services des ressources humaines et par monsieur Serge Carpentier aux Services de l'informatique. Monsieur Hogue rappelle que le personnel cadre a relevé, au cours des dernières années, le défi de la mise en place de la nouvelle commission scolaire occasionnant par le fait même une charge importante de travail. Monsieur Hogue précise qu'il a toujours pu compter sur la collaboration de ces personnes et les en remercie.

Monsieur le président Jean-Yves Laforest prend la parole pour indiquer qu'il partage l'opinion exprimée par le directeur général et transmet au nom des commissaires ses remerciements à messieurs Émond et Carpentier pour le travail accompli dans leurs tâches respectives.

À 21 h 55, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 421 0501 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause santé.

Adopté unanimement

À 22 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 422 0501 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit déclarée ouverte au public.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier dresse, à cette occasion, un portrait de la situation de la location des espaces disponibles dans les immeubles de la commission scolaire. Au terme de la présentation, il est procédé au dépôt d'un document.

Dépôt du document relatif à la location des espaces disponibles

RÉSOLUTION 423 0501 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déposé le document 0501-07 relatif à la location des espaces disponibles.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 26 avril et du 1^{er} mai 2001. Eu égard à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Monsieur Mario Champagne désigné pour représenter la commission scolaire au conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice inc.

RÉSOLUTION 424 0501 : CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement des Collectivités du Haut Saint-Maurice inc. (SADC) sollicite la commission scolaire pour qu'elle désigne un représentant pour combler un siège attribué au secteur de l'Éducation au sein de son conseil d'administration;

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que monsieur Mario Champagne soit désigné pour représenter la commission scolaire au sein du conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 425 0501 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 26 avril et du 1^{er} mai 2001, décrit sur le document 0501-08.

Adopté unanimement

À 22 h 40, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 426 0501 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 25, il est successivement procédé à la réouverture de la séance au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 427 0501 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit ouverte au public.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 428 0501 : Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire

Président

Secrétaire